

Les formations continues





Durée et modalités de la formation continue

Objectifs de la formation continue

La formation continue des Entraîneurs 1, 2 et Entraîneurs Fédéraux a pour but d'actualiser les connaissances et les compétences des stagiaires. A ce titre, cette formation prend la forme d'un apport théorique suivi d'une mise en situation pratique.

Le suivi de cette formation permet à l'entraîneur de prolonger son statut «actif» pendant une durée de 3 ans.

L'offre de formation, pour être qualitative, doit répondre au niveau de diplôme et aux besoins des stagiaires.

Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Être diplômé Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral

Les autres diplômés fédéraux (initiateurs, entraîneurs de club, instructeurs notamment) peuvent, avec l'accord du Comité Régional, participer aux formations continues.

Durée de la formation

Pour pouvoir prétendre conserver la mention "actif", la formation continue s'organise sur un minimum de 7h.

Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen. La FFTA en délègue l'organisation aux Comités Régionaux. Le conseiller technique de la région, en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de cette offre de formation. Il élabore en lien avec son ETR le(s) thème(s) et les contenus.

Thématiques

Le thème choisi est en rapport avec le référentiel de compétences Entraîneur 1, 2 ou Entraîneur Fédéral.

L'objectif est l'amélioration des compétences des entraîneurs, en vue de les rendre encore plus efficaces dans leurs missions au sein de leur club.

Exemple de thématiques :

- Les fondamentaux techniques
- Plateaux techniques
- La planification / programmation

Est traitée, de manière transversale dans chacune des formations continues, la thématique sur la prévention des risques. Elle est composée d'un temps de formation à distance (1h00) et d'un temps en présentiel (1h00)

Afin d'organiser une session de formation continue, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur l'extranet fédéral.

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.

Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permettent.